

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SENONAIIS



Communauté
de Communes
du Sénonais



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

*RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS*
ANNEE 2007

Publié en application du décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000

SOMMAIRE

	Page
I) Indicateurs techniques :	
a) Indicateurs relatifs à la collecte des déchets	
a-1) Collecte des ordures ménagères en porte à porte	3-4
a-2) En déchèteries	4
a-3) Collecte des objets encombrants en porte à porte	5
b) Indicateurs relatifs au tonnage des déchets	
b-1) Tableau récapitulatif des tonnages collectés	6
b-2) Comparatif avec les chiffres de l'ADEME et commentaires	6-7
b-3) Actions menées	7
b-3.1) Le Centre de Valorisation Energétique des déchets	7
b-3.1.1) Avenants et protocole transactionnel signés	7
b-3.1.2) Convention de traitement de DIB	7
b-3.2) Collecte des Objets Encombrants	7-8
b-3.3) Les DEEE	8
b-3.4) Appel d'appel public à la concurrence pour les OM et OE	8
b-3.5) Communication	8-9
c) Indicateurs relatifs au traitement des déchets	
c-1) Unités de traitement	9
c-1.1) Centre de valorisation énergétique des déchets	9
c-1.2) Centre de stockage des déchets ultimes	9-10
c-1.3) Plate-forme de compostage	10
c-1.4) Déchèteries	10
II) Indicateurs financiers	
a) Modalités d'exploitation du service de collecte et traitement des ordures ménagères	10-11
b) Bilan annuel	12
b-1) Etat des dépenses du service	12-13
b-2) Etat des recettes du service	14-15
b-3) Etat des investissements du service	15
b-4) Les coûts de collecte et de traitement	16
b-5) Evolution des principaux coûts à la tonne	17
III) Les Annexes	
Annexe 1	Rapport sur les déchèteries, conteneurs, PAV
Annexe 2	Planning des collectes d'après-midi
Annexe 3	Liste des points d'apport volontaire
Annexe 4	Organigramme

I) Indicateurs techniques.

La Communauté de Communes du Sénonais a la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés depuis 1966.

Le territoire desservi comprend les communes de :

Communes	Population
SENS	27166
ROSOY	786
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	1481
SAINT-CLEMENT	2956
PARON	4937
GRON	1202
MALAY-LE-GRAND	1569
MAILLOT	1127
COURTOIS-SUR-YONNE	568
Nombre d'habitants	41792



a) Indicateurs relatifs à la collecte des déchets.

a-1) Collecte des Ordures Ménagères en porte à porte :

* Fréquences :

Communes	Nombre de jours de collecte hebdomadaire	Jours de passage
Sens nord	2	Lundi – Jeudi (5H00 et 14H00)
Sens sud et nord-est	2	Mercredi – Samedi (5H00 et 14H00)
Sens ouest et sud-est	2	Mardi – Vendredi (5H00 et 14H00)
Sens Collectifs des Chaillots, Des Champs-Plaisants et Commerçants Champs-Plaisants	3	Mardi - Jeudi – Samedi (14H00)
Sens Champs Plaisants	2	Mardi – Samedi (5H00)
Zone Industrielle des Vauguilletes	2	Lundi – Jeudi (17H00)
Sens : Amande est	3	Mardi - Jeudi – Samedi (19H00)
Sens : Amande ouest	4	Lundi – Mercredi – Vendredi-Samedi (19H00)
Courtois/Yonne	2	Lundi – Jeudi (5H00)
Malay-le-Grand	2	Mercredi – Samedi (5H00)
Maillot	2	Mercredi – Samedi (5H00)
Gron	2	Mercredi – Samedi (5H00)
Rosoy	2	Mercredi – Samedi (5H00)
Paron	2	Lundi – Jeudi (5H00 et 14H00)
Saint-Clément	2	Mardi – Vendredi (5H00 et 14H00)
Saint-Martin-du-Tertre	2	Lundi – Jeudi (5H00)

* Horaires de début de collecte :

5 H 00	14 H 00	17 H 00	19 H 00
Les personnes qui	Les personnes qui	Les personnes qui	Les personnes qui

sont collectées à cette heure, devront déposer leurs déchets sur le domaine public la veille au soir ou le matin avant 5 H 00	sont collectées à cette heure, devront déposer leurs déchets sur le domaine public pour 14 H 00	sont collectées à cette heure, devront déposer leurs déchets sur le domaine public pour 17 H 00	sont collectées à cette heure, devront déposer leurs déchets sur le domaine public pour 19 H 00
---	---	---	---

* Plan de collecte des Ordures Ménagères :



a-2) En déchèteries :

De plus, 2 déchèteries sont à la disposition des particuliers :

- Rue des Longues Raies, Zone Industrielle des Vauguilletes à Sens
- Rue Bellocier, Zone Industrielle des Sablons à Sens

Les déchets suivants peuvent y être déposés :
- déblais et gravats de démolition
- déchets encombrants (literies, canapés, sièges...)
- déchets d'équipement électrique et électronique (gazinière, ordinateur...)
- déchets verts (élagages, tontes, feuilles mortes)
- bois
- ferrailles : métaux ferreux et non ferreux
- papiers et cartons
- verre
- pneumatiques usagés
- déchets ménagers spéciaux piles, batteries, huile de vidange, (peintures, solvants, phytosanitaires, ...)
- emballages (bouteilles et flacons plastiques, cannettes alu, boîtes de conserve, briques alimentaires et aérosols ménagers [mousse à raser, déodorant, nettoyeurs ménagers])

Ces déchèteries sont complétées par une **collecte des objets encombrants en porte à porte**.

PJ : Un rapport sur les Déchèteries se trouve en annexe 1.

a-3) Collecte des Objets Encombrants en porte à porte :

* Fréquences :

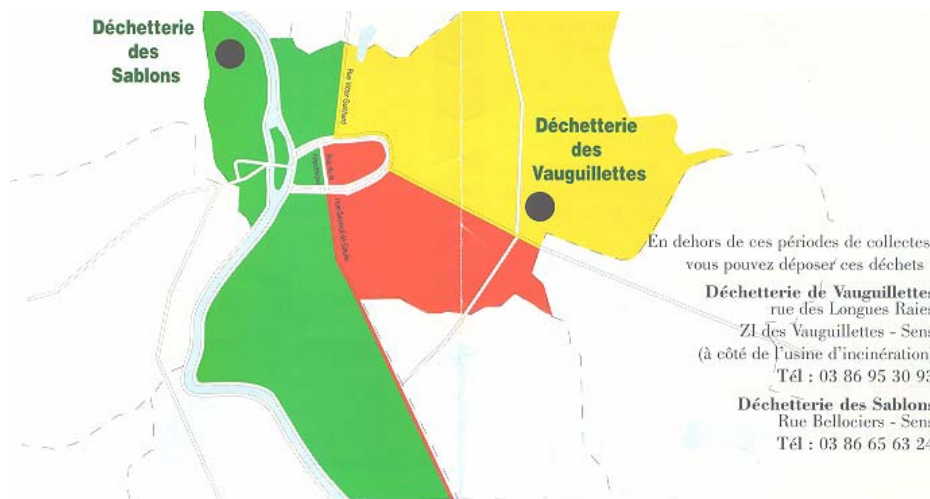
Tous les deux mois (Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre, Novembre)

* Sens Est et les Champs-Plaisants * Saint-Clément	Lundi
* Sens Est/Amande Est Les Gaillons Etienne Dolet HLM Aristide Briand Les Arènes * Malay-le-Grand	Mardi
* Sens Ouest/Amande Ouest	Mercredi
* Gron * Maillot * Rosoy	Jeudi
* Paron	Vendredi
* Courtois-sur-Yonne * Saint-Martin-du-Tertre	Samedi

*** Horaires :**

La collecte débutant à partir de 5 H 00, les objets encombrants doivent être déposés sur le domaine public, la veille au soir ou le matin avant 5 H 00.

*** Plan de collecte des Objets Encombrants :**



b) Indicateurs relatifs au tonnage des déchets.

b-1) Tableau récapitulatif des tonnages collectés :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Collecte en porte à porte					17 573	17 587	

des ordures ménagères	20 574	18 872	17 647	17 821			17 790
Collecte en porte à porte des objets encombrants	777	757	682	629	667	723	548
Déchèteries	4 813	5 053	5 870	6 450	7 211	7 324	8 879
Points d'apport volontaire « Journaux magazines »	319	340	332	360	486	552	583
Points d'apport volontaire « verre »	630	648	712	692	756	749	756
Points d'apport volontaire « emballages »	-	-	-	-	-	20	42
TOTAL	27 113 tonnes	25 670 tonnes	25 243 tonnes	25 952 tonnes	26 693 tonnes	26 955 tonnes	28 598 tonnes

La transcription de ces chiffres en tonnage produit par habitant et par an donne les résultats suivants :

- Collecte des O.M. : 426 kg/hab/an
- Encombrants : 13 kg/hab/an
- Déchèteries ^a : 133 kg/hab/an
- Points d'apport : 33 kg/hab/an

Soit un total de 605 kg/hab/an soit 1,66 kg par habitant et par jour.

^a (Le nombre de personne ayant accès en déchèteries a été recalculé en raison de nouvelles communes : Jouy, Courtoin, Savigny/Clairis et Dolot soit 24 742 hab en 2007 pour les communes extérieures contre 24 168 hab en 2006. Ce qui représente un total de : 41 792 hab CCS + 24 742 hab Com.Ext = 66 534 hab)

b-2) Comparatif avec les Chiffres de l'ADEME et commentaire :

Les chiffres donnés par l'ADEME sont de :

360 kg/hab/an en moyenne (0,99 kg/hab/jour).

	2005	2006	2007	2005/2006	2006/2007
Collecte des OM	1,15 kg/hab/jour	1.15 kg/hab/jour	1.17 kg/hab/jour		+ 1.74 %
Encombrants	0.04 kg /hab/jour	0.05 kg /hab/jour	0.04 kg/hab/jour	+ 25 %	- 20 %
Déchèteries	0.44 kg/hab/jour	0.30 kg/hab/jour	0.36 kg/hab/jour	- 32 % ^(b)	+ 20 % ^(b)
PAV	0.08 kg/hab/jour	0.08 kg/hab/jour	0.09 kg/hab/jour		+ 12.5 %

^(b) Nous vous rappelons qu'en 2005/2006, il y avait eu un nouveau calcul de la population ayant accès en déchèteries (2006 et 2007 prenant en compte la totalité des populations des communes extérieures utilisatrices de ces équipements), par conséquent, il paraît difficile de faire un comparatif en pourcentage pour ces deux années. L'évolution pourra être constatée entre 2007 et

2008 (sauf s'il y a de nouveau, une évolution importante de la population des communes extérieures).

b-3) Action menées:

b-3.1) Le Centre de Valorisation Energétique des Déchets :

Des travaux d'amélioration des automatismes de régulations ont été apportés au CVED. Ces points concernaient le niveau d'eau dans le ballon chaudière, la régulation de température de voûte, la régulation de l'allure de combustion, de pression vapeur et des aéro réfrigérants.

b- 3.1.1) Avenants et protocole transactionnel signés :

3 avenants ont été signés en 2007, dont :

- l'avenant n° 6 qui reprend les engagements de Valest avec notamment un ajustement des objectifs de tonnage annuel incinéré (passage de 24 000 T/an à une fourchette comprise entre 20 000 et 21 000 T/an), de la CCS, les conséquences sur la rémunération de Valest, la clause pénale, la clause d'intéressement et son entrée en vigueur
- l'avenant n° 7 concerne la TGAP et les conséquences sur la rémunération de Valest
- le protocole transactionnel n° 2 qui solde la situation financière de 2006

b-3.1.2) Convention de traitement des déchets industriels banals_:

Le tarif des conventions pour le traitement des déchets industriels banals n'a pas évolué. Cette année, 5 Entreprises et Administrations ont signé cette convention avec notre Collectivité pour contribuer à la valorisation énergétique de leurs déchets. Ce qui représente actuellement un total de 61 clients payants au CVED.

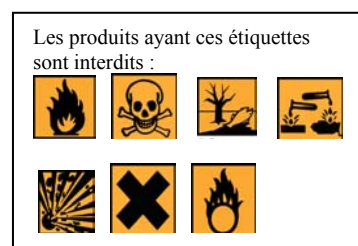
b-3.2) Collecte des objets encombrants :

Une note relatant les déchets interdits à la collecte des objets encombrants est mise à jour tous les ans au 1^{er} janvier et, est déposée dans les boîtes aux lettres afin d'apporter une explication aux particuliers concernant les refus.

Vous trouverez ci-dessous, copie du courrier concernant les déchets interdits :

Pour raison d'acceptation en Centre de Stockage des Déchets Ultimes, d'une part, et pour une question de sécurité pour le personnel collecteur d'autre part, nous vous informons que certains déchets (dans la limite de 3m³ par jour de collecte) ne sont plus collectés à savoir :

- ✓ **PRODUITS DANGEREUX :**
 - . INFLAMMABLES
 - . TOXIQUES
 - . DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
 - . CORROSIFS
 - . EXPLOSIFS
 - . NOCIFS OU IRRITANTS
 - . COMBURANTS. DILUANTS, **POTS DE PEINTURE (VIDES ET PLEINS)**...
 - . PHARMACEUTIQUES ET VETERINAIRES (médicaments, seringues, produits vétérinaires,...)
- ✓ **ECIPIENTS SOUS PRESSION** (aérosols, extincteurs, bouteilles de gaz, ...)
- ✓ **DECHETS LIQUIDES**
- ✓ **DECHET D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES** (Réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, lave-linge, Télévision, HI-FI, Informatique, fours, aspirateurs, petit électroménager, outillage à main, téléphones, appareils photo, réveil ,calculatrice ,...)
- ✓ **PILES**
- ✓ **FERRAILLES**
 - TOLES (en grosse quantité, volumineuses, trop lourdes et tranchantes)
 - GRILLAGE (en grosse quantité, d'une trop grande longueur et non mis en rouleau)
 - POELES EN FONTE
- ✓ **VITRES**, principalement les portes et portes-fenêtres ⇒ Sauf si les vitres sont retirées ou correctement emballées (dans du papier journal par exemple, afin d'éviter tout risque de coupure).
- ✓ **MORCEAUX DE BOIS NON TRAITES** principalement des troncs d'arbres, poutres dont le diamètre est trop important
- ✓ **GRAVATS** en grosse quantité et volumineux et s'ils ne sont pas entreposés correctement dans un récipient



- ✓ **PRODUITS ISSUS DE L'AUTOMOBILE :**
 - BATTERIES
 - PNEUMATIQUES
 - HUILES
 - PIECES DIVERSES,...
- ✓ **AMIANTE** (tôles, plaques de fibro-ciment,...)

Ne sont pas assimilés à des déchets de ménages, les objets encombrants qui ne peuvent être soulevés par deux personnes ou dont les dimensions et la nature ne peuvent permettre le chargement dans les véhicules normalement mis en place pour la collecte ou risquant d'endommager celui-ci ou de blesser le personnel...

b-3.3) DEEE :

Compte-tenu de la réglementation qui souhaite favoriser le recyclage des DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques), ces déchets ne sont plus collectés avec les objets encombrants depuis le mois de janvier 2007 et ont été intégrés à la liste des interdits. Ces DEEE doivent prioritairement être repris par les magasins lors de l'achat d'appareils neufs sur la base de un acheté pour un repris. Cependant, certaines personnes ne disposant d'aucun moyen de transport adapté peuvent se trouver en difficulté. C'est ainsi qu'une collecte en porte-à-porte sur appel téléphonique a été mise en place à partir du mois de mars. Ce système était valable uniquement pour les particuliers à raison de 2 DEEE volumineux par an. L'année 2007 a été une année test. Dès le mois de novembre, ce projet a été abandonné en raison des appels peu nombreux par rapport aux moyens humains et techniques indispensables pour pouvoir effectuer cette collecte.

b-3.4) Collecte des Déchets ménagers et assimilés et des objets encombrants :

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé courant février 2007 pour deux lots (lot 1 : collecte des OM et lot n° 2 collecte des OE). Un rectificatif à l'avis d'appel public à la concurrence a été fait en avril 2007. La date de remise des offres a été reportée en juin 2007. 5 dossiers ont été réceptionnés. Les plis ont été ouverts le 26 juin 2007 et les marchés attribués le 12 juillet 2007. Après étude de ces dossiers, le marché a été attribué à l'entreprise Coved pour un montant de 939 314,28 € HT (forfait annuel) et 590,58 € HT (prix par jour de détournement) pour le lot n° 1. Mais également à l'entreprise Coved pour un montant de 9 981,99 € HT (forfait trimestriel) pour le lot n° 2.

b-3.5) Communication :

Le Service Déchets/Environnement travaille toujours en étroite collaboration avec les Services des Mairies de la Communauté de Communes (en particulier avec le Service Hygiène de la Ville de SENS), afin de faire respecter au mieux les horaires de sorties des bacs, la nature et la quantité des déchets déposés.

Depuis 2004, la Communauté de Communes du Sénonais a souhaité prendre le relais de l'opération « Nettoyage de Printemps » organisée jadis par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Cette opération s'est déroulée en 2007 du Lundi 2 au Samedi 7 Avril. Ainsi, 158 personnes dont environ 50 enfants ont participé. Différents lieux ont été nettoyés notamment la Coulée Verte, le chemin des Boutours, la pointe sud de l'Yonne, le camp de César, l'Île d'Yonne côté nord à Sens, puis la rue de la Fraternité et le bois de Saint-Bond à Paron, le chemin du Halage à Rosoy, le parc de la Ballastière, les abords du dojo et la plaine d'Heuré à Saint-Clément, la zone industrielle de Malay-le-Grand et l'étang et la zone industrielle de Gron. Cette opération rencontrant un vif succès, elle sera renouvelée en 2008.

Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, la Communauté de Communes du Sénonais a décidé d'ouvrir les portes de ses différents sites afin que le public puisse s'y rendre le samedi, mais également, depuis 2006, aux enfants des classes de CM1 de la Communauté de Communes. Ainsi, durant la semaine du Lundi 2 au Vendredi 7 avril 2007, environ 411 enfants ont

pu visiter le Centre de Valorisation Energétique des Déchets, la Déchèterie des Vauguilletes, la Plate-Forme de Compostage de déchets verts et observer le fonctionnement d'une Benne à Ordures Ménagères et d'une balayeuse. Un fascicule reprenant les différents thèmes abordés ainsi qu'un taille crayon en forme de bac à ordures ménagères (avec la participation financière de la Sté Coved, Ecosys et Valest) a été offert aux enfants à la fin de la séance. Cette opération ayant été appréciée par les enfants et les enseignants, elle sera reconduite en 2008. Une étude sera menée en 2008 pour promouvoir la porte ouverte au public qui n'a accueilli que 12 personnes dans la journée.

L'affichage apposé sur les points d'apport volontaire a été modifié afin de permettre à la population d'avoir une meilleure visibilité du tri à effectuer par point. Vous trouverez ci-dessous les nouvelles affiches apposées.



c) Indicateurs relatifs au traitement des déchets.

c-1) Unités de traitement :

c-1.1) Centre de Valorisation Energétique des déchets :

Les ordures ménagères sont essentiellement dirigées vers le **Centre de Valorisation Energétique des Déchets de la Communauté de Communes du Sénonais (CVED)**, situé 24 rue des Longues Raies, Zone Industrielle des Vauguilletes à Sens. Les déchets y sont incinérés. Ce Centre permet la récupération, sous forme de chaleur, de l'énergie produite par la combustion des déchets. Cette chaleur participe au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire pour les logements collectifs des Champs Plaisants, le Centre Nautique Municipal Pierre Toinot, la Salle Omnisport, le lycée Polyvalent Régional et le Centre Hospitalier de Sens.

Année	2004	2005	2006	2007
Tonnage traité	18 379	17 243	18 350	17 037

c-1.2) Centre de stockage des déchets ultimes :

D'autre part, les déchets encombrants collectés en porte à porte, les déchets ménagers collectés pendant les arrêts techniques du Centre de Valorisation Energétique des Déchets, ainsi qu'une partie des déchets récupérés dans les déchèteries sont acheminés vers le centre de stockage des déchets ultimes de classe II de Champigny-sur-Yonne, exploité par la société COVED dont le siège est à La Chapelle-Saint-Luc (10).

Année	2004	2005	2006	2007
Déchets ménagers	2 684	3 512	2 954	3 653
Déchets encombrants	629	667	723	548
Déchets issus des	870	1 071	855	528

déchèteries				
-------------	--	--	--	--

c-1.3) Plateforme de compostage :

Les déchets verts (branches, tailles de haies, tontes, feuilles mortes, ...) sont compostés, c'est-à-dire transformés en amendement organique, sur la plate-forme située Rue des Longues Raies, ZI des Vauguilletes à Sens. Cet équipement est exploité par la Société Ecosys dont le siège est à Charentilly (37).

Année	2004	2005	2006	2007
Tonnage traité déchets verts	1 964	3 062	3 031	3 308
Bois	-	-	-	631

c-1.4) Déchèteries :

Les déchets issus des déchèteries sont traités en fonction de leur nature :

- Gravats inertes	Réhabilitation de l'ancienne décharge de Sens
- Déchets verts	Compostage sur le site des Vauguilletes
-Recyclables (déchets d'équipement électrique et électronique, verre, papier, carton, emballages creux, ferrailles, bois)	Filières de recyclage en fonction des produits
-Déchets non recyclables (encombrants)	Centre de Stockage (classe II)
- Déchets ménagers spéciaux, huiles de vidange, piles, batteries, accumulateurs, peintures, solvants... - Pneumatiques usagés	Traitement en filière spécialisée



II) Indicateurs financiers.

a) Modalités d'exploitation du service de collecte et de traitement des déchets ménagers

	Type de contrat	Entreprise collectant	Déchets collectés	Entreprise de traitement
Collecte (OM et OE)	Contrat avec un prestataire	Société COVED		
Exploitation	Contrat avec un	Société VALEST		

du CVED	prestataire			
CSDU de classe II	Contrat avec un prestataire	Société COVED		
Déchèteries et le recyclage des matériaux issus des déchèteries	Régie			
	Contrat avec des prestataires (Le transport des bennes se fait en régie pour le papier, la ferraille, les déchets verts, le bois et l'incinérable).	Société ESA →	Déchets ménagers spéciaux	SARP Industries
		Société SOLOVER →	Verre	SAINT-GOBAIN
		Société SOREPAR →	Papier Cartonnettes et emballages creux - Plastique - Acier - Aluminium	SOREPAR REVIPAC VALORPLAST ARCELOR AFFIMET
		Société COREPILE →	Piles et accumulateurs	COREPILE
		Société REVIVAL →	Ferrailles, batteries	REVIVAL
		Société SRRHU →	Huiles usagées	SRRHU
		EKOLOGOS →	Pneus	EKOLOGOS
		ECOLOGIC →	DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) - PAM, Ecran et Froid - Hors Froid	REMONDIS REVIVAL (Troyes)
		RECYLUM →	Néons, ampoules basse consommation	RECYLUM
ECOSYS →	Déchets verts et Bois	ECOSYS		
	CVED →	Déchets incinérables	CVED	
Points d'apport volontaire	Contrat avec des prestataires	Société SOLOVER →	Verre	SAINT-GOBAIN
		Société SOREPAR →	Papier Cartonnette	SOREPAR REVIPAC
		Société SOREPAR →	Emballages creux - Plastique - Acier - Aluminium	VALORPLAST ARCELOR AFFIMET

b) Bilan annuel :

b-1) Etat des dépenses du service :

Collecte				
	<i>Collecte des Ordures Ménagères</i>	Rémunération de l'entreprise sous contrat	1 246 564 €	

	<i>et des Objets Encombrants</i>			
		Communication	11 197 €	
		TOTAL		1 257 761 €
	<i>Conteneurisation de la collecte des ordures ménagères</i>	Communication	2 887 €	
		Autres dépenses – local du Service « livraison – maintenance »	17 792 €	
		Fonctionnement du Service « livraison – maintenance » partagé avec le service « pav »	19 109 €	
		TOTAL		39 788 €

Traitement				
	<i>Centre de Valorisation Energétique des Déchets</i>	Rémunération de l'entreprise exploitante	1 964 862 €	
		Intéressement vente de chaleur (versement à la Sté Dalkia)	31 065 €	
		Impôts et taxes	27 975 €	
		Etudes et contrôle d'exploitation	7 860 €	
		Annuités de la dette	82 214 €	
		Assurances	5 908 €	
		Autres dépenses	3 180 €	
		TOTAL		2 123 064 €
	<i>Mise en Centre de Stockage des Déchets Ultimes</i>	Lors d'arrêts techniques et détournement du CVED	291 991 €	
		Objets Encombrants	40 290 €	
		TOTAL		332 281 €

	<i>Déchèteries</i>	Rémunération et charges du personnel	240 203 €	
		Rémunération d'entreprises sous contrat pour le traitement et le recyclage des déchets	129 088 €	
		Carburant	16 123 €	
		Autres charges de fonctionnement	42 386 €	
		TOTAL		427 800 €
	<i>Points d'Apport Volontaire</i>	Collecte et Recyclage Journeaux – Magazines et « Corps Creux »	96 567 €	
		Collecte et Recyclage Verre	39 748 €	
		Fonctionnement du Service « livraison – maintenance » partagé avec le service « conteneurisation »	19 109 €	
		TOTAL		155 424 €
	<i>Plate-Forme de Compostage des Déchets Verts</i>	Rémunération de l'entreprise exploitante	91 003 €	
		Assurance et divers	1 564 €	
		TOTAL		92 566 €

		TOTAL GLOBAL DES DEPENSES DU SERVICE		4 428 684 €
--	--	---	--	--------------------

b-2) Etat des Recettes du service :

Centre de Valorisation Énergétique des Déchets	Vente de chaleur	437 034 €	
	Prestations de destruction de déchets	130 066 €	
	Autres recettes dont pénalités	18 287 €	
	TOTAL		585 387 €
Déchèteries	Participation des communes extérieures	24 250 €	
	Vente de matières	37 596 €	
	Autres recettes dont assurance	1 231 €	
	Participation emploi-jeune	4 554 €	
	TOTAL		67 631 €
Points d'apport volontaire	Journeaux – magazines (Sorepar)	38 616 €	
	Aluminium (Affimet)	72 €	
	Plastiques (Valorplast)	3 078 €	
	Ferrailles (Arcelor)	93 €	
	Carton (Revipac)	650 €	
	Verre (St-Gobain)	25 891 €	
	Aide Adelphe (Verre)	18 300 €	
	Autre recette dont pénalités, assurances	7 825 €	
	Divers (tickets restaurants remboursement)	352 €	
	TOTAL		94 877 €
Plate-Forme de compostage des déchets verts	Participation des utilisateurs autres que la CCS	36 176 €	
	Autre recette dont pénalités	2185 €	
	TOTAL		38 361 €
	SOUS-TOTAL DES RECETTES		786 256 €
	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		3 767 036 €
	TOTAL GLOBAL DES RECETTES DU SERVICE		4 553 292 €

b-3) Etat des Investissements du service :

<i>Conteneurisation de la collecte des ordures ménagères</i>	Achat de conteneurs, couvercles	45 434 €	
	TOTAL		45 434 €
<i>Points d'apport volontaire</i>	Achat de matériel	26 882 €	
	TOTAL		26 882 €
<i>Déchèteries</i>	Achat de matériel	2 529 €	
	TOTAL		2 529 €
<i>Centre de Valorisation Energétique des Déchets</i>	Emprunts	93 860 €	
	Immobilisations en cours Travaux	80 007 €	
	TOTAL		173 867 €
	TOTAL GLOBAL DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE		248 712 €

b-4) Les coûts de collecte et de traitement suivants peuvent être calculés à partir des éléments précédents :

<i>Coût de collecte en porte-à-porte</i>	<u>Dépenses de collecte et de conteneurisation</u> Tonnage collecté (y compris encombrants)	
--	--	--

<i>d'une tonne d'ordures ménagères</i>	$\frac{1\,297\,549\text{ €}}{18\,338\text{ tonnes}} =$	70,76 €/Tonne
<i>Coût de traitement Au Centre de Valorisation d'une tonne d'ordures ménagères</i>	dépenses de fonctionnement du CVED* - recettes tonnage incinéré (comprenant les O.M. en provenance de la CCS* ainsi que celles des utilisateurs extérieurs) $\frac{2\,123\,064\text{ €} - 585\,387\text{ €}}{17\,037\text{ tonnes}} =$	90,26 €/Tonne
<i>Coût global de traitement des déchets collectés</i>	dépenses - recettes du CVED + mise en CSDU* tonnage incinéré + mise en CSDU, y compris apports extérieurs et encombrants $\frac{2\,123\,064\text{ €} - 585\,387\text{ €} + 332\,281\text{ €}}{17\,037\text{ t} + 4\,201\text{ t}} =$	88,05 €/Tonne
<i>Coût de traitement d'une tonne de déchets en déchèterie</i>	dépenses - recettes des déchèteries tonnage traité $\frac{427\,800\text{ €} - 67\,631\text{ €}}{8\,879\text{ tonnes}} =$	40,56 €/Tonne
<i>Coût de collecte et De traitement Des points d'apport volontaire d'une tonne de déchets</i>	dépenses – recettes tonnage $\frac{155\,424\text{ €} - 94\,877\text{ €}}{1\,381\text{ tonnes}} =$	43,84 €/Tonne
<i>Coût de traitement à la Plate-Forme de compostage d'une tonne de déchets verts</i>	dépenses – recettes tonnage traité $\frac{92\,566\text{ €} - 38\,361\text{ €}}{3\,308\text{ tonnes}} =$	16,39 €/Tonne
<i>Coût de l'ensemble Du service de Collecte et traitement Des déchets ménagers Par habitants Pour 2007</i>	dépenses – recettes hors TEOM* nombre d'habitants $\frac{4\,428\,684\text{ €} - 786\,256\text{ €}}{41\,792} =$	87,16 € par habitant

* CCS : Communauté de Communes du Sénonais

* CSDU : Centre de Stockage des Déchets Ultimes

* TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

* CVED : Centre de Valorisation Énergétique des Déchets

b-5) Evolution des principaux coût à la tonne:

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variation	Commentaires
<i>Collecte d'une</i>	59.98 €	70.88 €	76.56 €	71.42 €	70.97 €	70.76 €	- 0.30 %	Baisse du coût du

tonne de déchets ménagers								service de collecte
Traitement au CVED* d'une tonne de déchets	68.83 €	54.67 €	104.52 €	93.55 €	85.09 €	90.26 €	+ 6.08 %	Baisse des recettes, surtout pour la vente de chaleur
Coût global de traitement hors déchèterie	68.14 €	56.08 €	97.26 €	87.94 €	83.41 €	88.05 €	+ 5.56 %	Incidences cumulées des facteurs ci-dessus
Traitement d'une tonne en déchèterie	40.64 €	51.00 €	47.03 €	45.42 €	44.79 €	40.56 €	- 9.44 %	Tonnage traité plus important
Collecte et traitement en PAV*	34.69 €	62.86 €	31.16 €	53.96 €	53.34 €	43.84 €	- 17.81 %	Augmentation des recettes
Plate-Forme de Compostage	-	17,25 €	20,52 €	16.30 €	18.23 €	16.39 €	- 10.09 %	Augmentation du tonnage traité

* CVED : Centre de Valorisation Energétique des Déchets

* CET : Centre d'enfouissement technique

* PAV : Points d'apport Volontaire

* VALEST : Exploitant du Centre de Valorisation

* ADELPHÉ : Société Agréée

* CCS : Communauté de Communes du Sénonais